

Handicafé© le 24 septembre sur le Forum Tremplin Emploi !

L'Handicafé©, concept créé par L'ADAPT en 2007 et décliné en milieu étudiant par la FÉDÉEH (Fédération Étudiante pour une Dynamique Études et Emploi avec un Handicap) est un moyen de favoriser la rencontre entre candidats en situation de handicap et recruteurs.

Le 24 septembre, un handicafé© est programmé de 14h30 à 16h30 dans le cadre du Forum Tremplin Emploi, les étudiants et jeunes diplômés handicapés qui souhaitent participer sont chaleureusement conviés à cette rencontre pour optimiser leurs chances dans le cadre de leur recherche de stage, d'alternance ou d'emploi.



Qu'est-ce qu'un handicafé© ?

- Le principe : souplesse et convivialité

L'Handicafé© permet aux candidats handicapés et aux recruteurs de se rencontrer et de discuter dans un lieu convivial, autour d'un café. Deux zones d'affichage sont prévues, l'une pour les CV et l'autre pour les offres d'emploi. Chacun des participants est invité à consulter ces informations puis à aller à la rencontre de l'autre.

- La spécificité des Handicafés© étudiants et jeunes diplômés de la FÉDÉEH

Les **noms des employeurs sont communiqués à l'avance** aux candidats étudiants ou diplômés afin de leur permettre de préparer leurs entretiens avec la recommandation d'oser la rencontre même avec des employeurs dont ils se croient éloignés. Ces handicafés© proposent généralement aux candidats un **espace coaching**.

Contact :

Marc Sprunck, Responsable vie étudiante et insertion professionnelle de la FÉDÉEH
marc.sprunck@fedeeh.org – 01 77 37 38 93/06 79 02 67 22



Le saviez-vous ?

Le handicap ce n'est pas que le handicap moteur ou sensoriel. Selon la loi du 11 février 2005 « constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, ...) ou psychiques (bipolarité, schizophrénie,...) , d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant (diabète, cancer, VIH, sclérose en plaques, ...). ». La reconnaissance d'une situation de handicap ouvre certains droits : pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter le référent ou la cellule handicap de votre établissement et/ou la FÉDÉEH.